



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 JANVIER 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 9 janvier 2023 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Marcel Grenier, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction : Règlement 1259-2014

4.2 Adoption du budget 2023 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf

4.3 Avis de motion : Règlement d'imposition des taxes et tarifs 2023

4.4 Dépôt du projet de règlement numéro APR-299-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

4.5 Avis de motion concernant un règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2023

4.6 Dépôt du projet de règlement numéro APR-300-2023 concernant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2023

4.7 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.8 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de permis d'enseigne : 4694, route de Fossambault

5.2 Demande de permis d'enseigne : 402-4620, route de Fossambault

5.3 Demande de permis d'enseigne : 104-4330, route de Fossambault

5.4 Demande de permis d'enseigne : 4505, route de Fossambault

5.5 Avis de motion concernant un règlement sur la démolition d'immeubles patrimoniaux

5.6 Adoption d'un avant-projet de règlement numéro APR-301-2023 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux

5.7 Avis de motion concernant un règlement amendant le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats afin d'encadrer les demandes d'autorisation pour la démolition d'une construction patrimoniale



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

- 5.8 Adoption d'un avant-projet de règlement numéro APR-302-2023 amendant le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats afin de corriger certaines irrégularités et permettre la concordance avec le Règlement pour la démolition d'une construction patrimoniale
- 5.9 Adoption du second projet de règlement numéro SPR-303-2023 sur les usages conditionnels
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Autorisation de paiement numéro 5 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 6.2 Autorisation de paiement numéro 6 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Entérinement : Embauche de monsieur Dominic Sauvé
- 7.2 Autorisation de paiement numéro 2 : Réfection de la toiture du garage municipal - phase 3
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Autorisation d'embauche de quatre pompiers-premiers répondants
- 9.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour réaliser une expertise technique sur un véhicule incendie
- 9.3 Adoption du Règlement numéro 1599-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 351 000 \$ afin de faire l'acquisition d'un véhicule et de ses équipements pour le Service de protection contre les incendies
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation d'ouverture d'un concours : Poste de directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 10.2 Amendement de la résolution numéro 508-2022 : Entérinement de l'embauche des employés occasionnels : parc de glisse du Grand-Héron
- 10.3 Autorisation de versement d'une subvention : Apprenti-Loisirs
- 10.4 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la natation
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Réception définitive et autorisation de paiement numéro 3 : Réfection de la route de la Jacques-Cartier
- 11.2 Avis de motion concernant un règlement amendant le règlement numéro 1428-2018
- 11.3 Dépôt du projet de règlement APR-304-2023 amendant le règlement numéro 1428-2018
- 11.4 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 885 000 \$
- 11.5 Dépôt du projet de règlement APR-305-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 885 000 \$ afin de procéder en 2023 à la réfection d'une section de la route des Érables et de la rue des Buissons
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 9 janvier 2023 est ouverte. Monsieur le maire offre ses vœux de santé aux Catherinois et Catherinoises.

001-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**002-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

**003-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
20 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION : RÈGLEMENT 1259-2014

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose un procès-verbal de correction indiquant que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a corrigé la mention « 26-F » par la mention « 26-REC » à l'Annexe 1 du Règlement de zonage afin de correspondre à la grille des spécifications 26-REC du règlement 1259-2014.

**004-2023 ADOPTION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU
GRAND PORTNEUF**

ATTENDU que selon le programme des HLM de la Société d'habitation du Québec, la Ville doit défrayer 10 % du déficit d'opération annuel du HLM de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme doivent être approuvées par la Ville;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 5 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU que le conseil approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (établissement Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), pour l'année financière 2023, qui comportent un déficit d'exploitation de 86 122 \$, les prévisions RAM-D de 18 000 \$ et les frais du Centre de Service OMHQ de 3 108 \$, le tout défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la somme de 10 723 \$ au poste budgétaire *Déficit HLM (02-520-00-960)*, après une appropriation de 3 185 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2023

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Martin Chabot, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement pourvoyant à imposer les taxes et les tarifs pour l'année 2023 de façon à pourvoir aux dépenses d'administration, d'entretien et d'amélioration et pour faire face aux obligations de la Ville ainsi qu'à toutes autres dépenses qui seront prévues au budget de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-299-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-299-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023.

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS PENDANT CERTAINES JOURNÉES DE L'ANNÉE 2023

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2023.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-300-2023 CONCERNANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS PENDANT CERTAINES JOURNÉES DE L'ANNÉE 2023

Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-300-2023 concernant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2023.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, laquelle totalise la somme de 1 636 625,50 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, laquelle comprend 258 commandes au montant de 274 159,17 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

005-2023 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4694, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4694, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} décembre 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4694, route de Fossambault.

ADOPTÉE

006-2023 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 402-4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour l'entreprise située au 402-4620, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 137-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 402-4620, route de Fossambault.

ADOPTÉE

007-2023 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 104-4330, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 104-4330, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur tronçon commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 104-4330, route de Fossambault.

ADOPTÉE

008-2023

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4505, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4505, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4505, route de Fossambault.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Nathalie Laprade, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, un règlement sur la démolition d'immeubles patrimoniaux afin de resserrer le contrôle par les municipalités pour les immeubles cités.

009-2023

ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-301-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* a été modifiée de façon à resserrer le contrôle des démolitions autorisées par les municipalités locales;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU que toutes les municipalités sont tenues d'adopter ce type de règlement avant le 1^{er} avril 2023;

ATTENDU que toute MRC doit maintenir un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940;

ATTENDU que ce règlement vise uniquement les immeubles patrimoniaux cités;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-301-2023 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'ENCADRER LES DEMANDES D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PATRIMONIALE

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Nathalie Laprade, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement amendant le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats afin d'encadrer les demandes d'autorisation pour la démolition d'une construction patrimoniale.

010-2023

ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-302-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE CORRIGER CERTAINES IRRÉGULARITÉS ET PERMETTRE LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT POUR LA DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PATRIMONIALE

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro APR-301-2023 sur la démolition des immeubles patrimoniaux adopté précédemment;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin que ce dernier concorde avec l'adoption du projet de règlement sur la démolition des immeubles patrimoniaux;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-302-2023 amendant le Règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats afin de corriger certaines irrégularités et permettre la concordance avec le Règlement pour la démolition d'une construction patrimoniale.

ADOPTÉE

011-2023

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-303-2023 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 28 novembre 2022;

ATTENDU que le premier projet de règlement numéro APR-296-2022 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 décembre 2022 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-303-2023 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

012-2023 **AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY**

ATTENDU les travaux d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay exécutés par Allen Entrepreneur général inc.;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 8 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 5 à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. au montant de 157 533,54 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 novembre 2022, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 4.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

013-2023 **AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 6 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY**

ATTENDU les travaux d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay exécutés par Allen Entrepreneur général inc.;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 19 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 3 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 6 à Allen Entrepreneur général inc. au montant de 5 353,37 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 19 décembre 2022, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 5.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Paiement numéro 6 (2022-1542)* et *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

PARCS ET BÂTIMENTS

014-2023 ENTÉRINEMENT : EMBAUCHE DE MONSIEUR DOMINIC SAUVÉ

ATTENDU qu'il a été nécessaire de procéder à l'embauche de monsieur Dominic Sauvé au poste de journalier spécialisé pour la période du 19 décembre 2022 au 8 janvier 2023;

ATTENDU qu'en raison de l'absence d'employés, cette embauche a été nécessaire pour procéder aux travaux de nettoyage et de ramassage à la suite de la tempête survenue les 23 et 24 décembre et pour permettre la préparation du parc de glisse;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'entériner cette embauche;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 4 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Dominic Sauvé au poste de journalier spécialisé à la division Parcs et bâtiments pour la période du 19 décembre 2022 au 8 janvier 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire entretien d'hiver* (02-701-90-141).

ADOPTÉE

015-2023 AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 : RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - PHASE 3

ATTENDU les travaux de réfection de la toiture du garage municipal - phase 3 exécutés au 4300, route de Fossambault;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renault, architecte de la firme MEROX, en date du 7 décembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 8 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Construction Côté & Fils inc. au montant de 22 521,23 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 1^{er} décembre 2022, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1588-2022 ainsi qu'au poste budgétaire *Retenue à payer* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

016-2023 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE QUATRE POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU que quelques pompiers-premiers répondants ont démissionné et que d'autres ont demandé un congé sans traitement d'un an;

ATTENDU que dix-huit personnes ont été convoquées pour une entrevue;

ATTENDU que huit candidats ont été invités pour des tests physiques et pratiques;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU que quatre d'entre eux se sont démarqués et ont obtenu les meilleurs résultats;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 13 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de Olivier Alain, Zacharie Côté-Gravel, Nicolas Coster et Romane Quirion, à titre de pompiers-premiers répondants, à temps partiel, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'embauche soit assujettie à une période probatoire d'un an, à partir de leur date d'entrée en fonction. L'entrée en fonction est prévue le 16 janvier 2023 pour Olivier Alain et Romane Quirion et le 30 janvier 2023 pour Nicolas Coster et Zacharie Côté-Gravel.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les pompiers-premiers répondants embauchés en vertu de la présente résolution soient rémunérés aux taux horaires prévus au contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps partiel.

IL EST ENFIN RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes de *Salaires pompier-premier répondant* à temps partiel.

ADOPTÉE

017-2023

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR RÉALISER UNE EXPERTISE TECHNIQUE SUR UN VÉHICULE INCENDIE

ATTENDU qu'à la suite du mandat donné à la firme Lavery Avocats (résolution 407-2022) concernant le véhicule incendie minipompe, la compagnie Aréo-Feu a fait expertiser ledit véhicule dans ses locaux le ou vers le 15 décembre 2022;

ATTENDU que la compagnie Aréo-Feu, à la suite de cette expertise, devrait nous faire une offre pour régler le litige;

ATTENDU qu'advenant l'éventualité où la proposition de la compagnie Aréo-Feu n'est pas à notre satisfaction et que nous jugeons nécessaire d'obtenir un avis technique ou un rapport plus détaillé en fonction des résultats et des observations obtenus, il y aurait lieu d'octroyer un contrat à Camtech Consultants génie-conseil;

ATTENDU que si la proposition de la compagnie Aréo-Feu est à la satisfaction de la Ville, nous n'aurons pas à octroyer le contrat à Camtech Consultants génie-conseil et ferons faire les travaux correctifs sur le camion;

ATTENDU que l'offre de service de Camtech Consultants inc. pour réaliser une expertise technique sur un camion incendie, en date du 27 octobre 2022, est au montant de 11 244 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 7 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU, le cas échéant, d'octroyer un contrat à Camtech Consultants inc., relativement à la réalisation d'une expertise technique sur le camion incendie minipompe. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de service déposée par Camtech Consultants inc., en date du 27 octobre 2022, dont le coût est établi à 11 244 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Services juridiques-incendie* (02-220-00-412).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

018-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 351 000 \$ AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ET DE SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule et de ses équipements pour le Service de protection contre les incendies;

ATTENDU que le coût de cette acquisition est estimé à 1 351 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 351 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 décembre 2022;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-298-2022 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1599-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 351 000 \$ afin de faire l'acquisition d'un véhicule et de ses équipements pour le Service de protection contre les incendies.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

019-2023

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS : POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire prendra sa retraite au printemps;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire de procéder à la publication d'une offre d'emploi pour ce poste;

ATTENDU qu'il s'agit d'un poste de direction et qu'il est approprié de procéder à l'évaluation des candidats par l'entremise d'une ressource spécialisée externe;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'autoriser l'ouverture d'un concours pour le poste de directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et la publication simultanée de ce concours à l'interne et à l'externe.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une dépense d'un montant maximum de 5 000 \$, plus taxes, afin de mandater un spécialiste en ressources humaines pour effectuer l'évaluation des candidats.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

020-2023

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 508-2022 : ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS : PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

ATTENDU que la résolution numéro 508-2022, adoptée à la séance du 28 novembre 2022, entérinait l'embauche des employés occasionnels au parc de glisse du Grand-Héron;

ATTENDU que la résolution numéro 534-2022 autorisait l'affectation de monsieur Dominique Sauvé au poste de journalier spécialisé à la division Parcs et bâtiments du Service des travaux publics pendant l'absence de monsieur Dany Bertrand, laissant ainsi vacant le poste de responsable et préposé au pavillon Desjardins;

ATTENDU qu'un employé occasionnel, embauché pour l'atelier et la billetterie, a manifesté son intérêt pour le poste de responsable et préposé au pavillon Desjardins;

ATTENDU que cet employé a été rencontré en entrevue et que ses compétences et ses disponibilités satisfont aux exigences du poste;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 508-2022 (Entérinement de l'embauche des employés occasionnels : parc de glisse du Grand-Héron), afin de spécifier que monsieur Raphaël Germain est embauché au poste de responsable et préposé au pavillon Desjardins pour la saison 2022-2023 du parc de glisse et qu'il sera rémunéré à l'échelon 1 de ce poste. Il s'agit d'un poste occasionnel dont l'horaire peut varier selon les conditions climatiques.

ADOPTÉE

021-2023

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION : APPRENTI-LOISIRS

ATTENDU que l'organisme d'intégration sociale Apprenti-Loisirs organise des activités adaptées pour les adultes qui présentent des problèmes de déficience intellectuelle légère et moyenne;

ATTENDU que l'organisme dispense des services à un citoyen de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'organisme a adressé à la Ville une demande d'aide financière de 50 \$ par jour d'activité pour un total de 1 750 \$, au bénéfice de ce résident;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant total de 1 750 \$ à l'organisme d'intégration sociale Apprenti-Loisirs pour soutenir l'organisme dans les services qu'il offre à un résident de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Subventions organismes* (02-701-96-991), après une appropriation de 1 750 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

Monsieur Martin Chabot, conseiller, s'abstient de voter sur ce point parce que son fils bénéficie des services de l'organisme.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

022-2023

AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA NATATION

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant la natation, le patinage et le hockey;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit défrayer l'écart entre le coût d'inscription d'un résident et celui d'un non-résident pour ces activités;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 16 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge, au montant de 14 576,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la natation, le hockey et le patin, pour les 3^e, 4^e et 5^e sessions de natation.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entente intermunicipale-piscine (02-701-40-447)*.

ADOPTÉE

TRANSPORT

023-2023

RÉCEPTION DÉFINITIVE ET AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la réception définitive des travaux exécutés par la compagnie Gosselin Tremblay Excavation inc. relativement au projet « Réfection de la route de la Jacques-Cartier »;

ATTENDU qu'il y aurait également lieu d'autoriser le paiement numéro 3;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Samuel Brochu, ingénieur de la firme WSP, en date du 21 novembre 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 21 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la réception définitive des travaux exécutés par la compagnie Gosselin Tremblay Excavation inc. relativement au projet « Réfection de la route de la Jacques-Cartier ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 3 au montant de 23 522,06 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 21 novembre 2022, de la libération de la retenue contractuelle de 5 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Retenue contractuelle (55-136-00-001)*.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1428-2018

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Sylvain Ferland, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement amendant le règlement numéro 1428-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 632 000 \$ pour la construction d'une rue parallèle à la route de Fossambault à proximité du parc industriel afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 348 000 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-304-2023 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1428-2018**

Monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-304-2023 amendant le règlement numéro 1428-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 632 000 \$ pour la construction d'une rue parallèle à la route de Fossambault à proximité du parc industriel afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 348 000 \$.

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT DE 885 000 \$**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Sylvain Ferland, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 885 000 \$ afin de procéder en 2023 à la réfection d'une section de la route des Érables et de la rue des Buissons.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-305-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT DE 885 000 \$ AFIN DE PROCÉDER EN 2023 À LA RÉFECTION
D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES ET DE LA RUE DES BUISSONS**

Monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-305-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 885 000 \$ afin de procéder, en 2023, à la réfection d'une section de la route des Érables et de la rue des Buissons.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

024-2023

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du 9 janvier 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE